

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service eau environnement
Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Affaire suivie par Sylvie Grillon
tél. : 04 56 20 90 34
sylvie.grillon@haute-savoie.gouv.fr

MAIRIE D'ALLINGES
REÇU LE
22 JUL. 2011

Répondu le :

Annecy, le

19 JUL. 2011

Le directeur départemental des territoires
à
Mesdames et Messieurs les Maires
des communes concernées

objet : Mise à jour du classement sonore des infrastructures routières

W:\Environnement\Cadre_de_vie\Bruit\Classement sonore des
voies_2010\Arretes_classement_2010\LET_maires_transmission_arretes.odt

L'arrêté de mise à jour du classement sonore des infrastructures de transports terrestres traversant votre commune a été signé par le Préfet.

Cet arrêté est en cours de publication au Recueil des actes administratifs. Afin de satisfaire à toutes les publicités, et eu égard aux dispositions réglementaires (art. R 571-41 du code de l'environnement), je vous saurais gré de bien vouloir faire procéder à son affichage en mairie pour une durée de un mois et de le tenir à disposition du public.

En outre, cet arrêté devra être reporté dans les annexes informatives de votre plan local d'urbanisme, si vous en possédez un, par une procédure de mise à jour, conformément aux articles R123.13, R123.14 et R123.22 du code de l'urbanisme. Les secteurs affectés par le bruit doivent être reportés dans les documents graphiques du PLU.

A titre d'information, l'ensemble des arrêtés de mise à jour du classement sonore ainsi que la cartographie correspondante pour le département de la Haute-Savoie seront insérés sur le site Internet de la DDT : www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr, rubrique Environnement.

P/Le Directeur Départemental des Territoires,
Le Chef de la cellule milieux naturels,
forêt et cadre de vie



Vincent BONEU

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service eau environnement

Cellule milieux naturels, forêt et cadre de vie

Affaire suivie par Sylvie GRILLON
tél. : 04.56.20.90.34
sylvie.grillon@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 11 JUIL. 2011

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Arrêté n° 2011 192 - 0020
de classement sonore des infrastructures de transports terrestres
Commune de : ALLINGES

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article R 111-4-1 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 571-9 et 10, R571-32 à R571-43 et R571-44 à R571-52 ;

VU la loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010.3317 du 6 décembre 2010 de délégation de signature à Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté de subdélégation de signature n° 2011052-0023 du 21 février 2011 de Monsieur le Directeur départemental des Territoires modifiant l'arrêté n° 2010-1123 du 6 décembre 2010 ;

VU l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit ;

VU l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements d'enseignement ;

VU l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé ;

VU l'arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les hôtels ;

VU l'avis de la commune d'ALLINGES réputé favorable en date du 18 février 2011 ;

